

## CONSEIL ADMINISTRATIF

PALAIS EYNARD  
RUE DE LA CROIX-ROUGE 4  
CASE POSTALE 3983  
CH-1211 GENÈVE 3  
T +41(0)22 418 29 00  
F. +41(0)22 418 29 01  
www.ville-geneve.ch



### SIT

Madame Valérie BUCHS, secrétaire syndicale  
16, rue des Chaudronniers  
Case postale 3287  
1211 Genève 3

Genève, le 18 mars 2020

### Questions relatives au personnel et COVID-19

Madame,

Suite à votre courriel du 16 mars 2020, je vous informe que, lors de sa séance de ce jour, le Conseil administratif a adopté les décisions suivantes :

1. de calculer le traitement des auxiliaires à l'heure, dont les activités ont été annulées en lien avec le COVID-19, sur la base de la moyenne des heures effectuées les douze derniers mois, ou depuis le début de leur contrat si la durée de ce dernier est inférieure à douze mois ;
2. de modifier, avec entrée en vigueur immédiate, l'article 7 alinéa 4 du Règlement sur l'indemnisation des nuisances de la manière suivante:

«<sup>4</sup> En cas d'absence pour cause de maladie ou d'accident professionnels, durant les périodes de service militaire obligatoire, pendant les vacances annuelles ou lors d'une situation particulière ou extraordinaire au sens des articles 6 et 7 de la Loi fédérale sur la lutte contre les maladies transmissibles de l'homme du 28 septembre 2012 (Loi sur les épidémies, LEp), le titulaire conserve son droit à l'indemnité de nuisance.»

Nous vous prions de croire, Madame, à l'assurance de nos sentiments distingués.

AU NOM DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Le Secrétaire général :

Giolata P. Buzzin

La Maire :

Sandrine Salerno